YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NL/SM

DECISION N° 2001 - 418

OBJET : Contrat de coordination "sécurité et santé" relatif au projet d'aménagement de la Fontaine Gambetta à Yerres, conclu avec la société A.C.I. Services.

L'Adjoint au Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire, appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2001/316 du 19 décembre 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

VU le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la Fontaine Gambetta susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" à la société A.C.I. Services,

CONSIDERANT que la proposition de ladite société correspond aux intérêts de la commune,

-D E C I D E-

DE confier à la société A.C.I. Services sise 70, rue du Bois Moissy 77000 VAUX-LE-PENIL une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" relative au projet d'aménagement de la Fontaine Gambetta,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 2 286,74 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, exercice 2002,

REÇU LE
- 4 JAN. 2002
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 24 décembre 2001

L'Adjoint,

Nicole LAMOTH

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE